Accord du 21 Janvier 2015
Relatif à l'autorisation d'absence
en vue de la préparation de la Commission paritaire de l'emploi
de la Métallurgie de l'Eure

* * * *

Entre :

L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de l'Eure, d'une part

Et

Les Organisations syndicales soussignées, d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er : Champ d'application

Le présent accord s'applique aux entreprises appartenant au champ d'application de la Convention collective des industries métallurgiques, mécaniques, électriques et connexes de la Métallurgie de l'EURE défini par l'avenant du 14 mars 1994 étendu par arrêté du 10 janvier 1995 (JO du 19 janvier 1995).

Les dispositions du présent accord s'appliquent sans préjudice de l'article 7 des dispositions générales de la Convention collective des industries métallurgiques, mécaniques, électriques et connexes du département de l'Eure en date du 1er juillet 1976, modifiées.

Article 2 : Autorisation d'absence

Les représentants du personnel, élus ou désignés, titulaires, ou suppléants lorsqu'ils remplacent les titulaires, bénéficieront d'une autorisation d'absence de trois heures (au lieu de deux heures précédemment), sans diminution de rémunération, pour la préparation de chacune des Commissions paritaires de l'emploi de la Métallurgie de l'Eure auxquelles ils auraient été convoqués. Il est rappelé que la Commission se réunit deux fois par an a minima.

Ces heures devront être utilisées dans une période s'étalant entre la convocation à la Commission paritaire de l'emploi par l'UIMM de l'EURE et la réunion.

Article 3 : Durée

Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée.

GM PN PC

Article 4 :

Le présent accord annule et remplace le précédent accord du 11 janvier 2012.

Article 5 : Dépôt

Le présent accord sera déposé dans les conditions prévues à l'article L.2231-6 du code du travail.

Article 6 : Extension

Les parties signataires sont convenues de demander l'extension du présent accord.

GH PR PC TM

Fait à Evreux, le 21 janvier 2015

Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de l'Eure
M Jean François MEYER

Union des Syndicats FORCE OUVRIERE
de la Métallurgie de l'Eure
M. Michel GUEGUEN

Syndicat de la Métallurgie CFE- CGC
de Haute-Normandie
M. Jean DUFROY

Syndicats Métallurgie C.F.D.T.
d'Evreux et de Vernon-Gaillon
M. Patrick LECOEUR

Syndicat C.F.T.C. de la Métallurgie
de l'Eure
M. Philippe NOEL

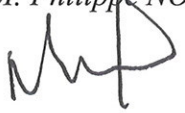

Syndicat C.G.T de la Métallurgie de l'Eure
M. Benoit DALGALARRONDO